

Avis de désignation de trois membres parents au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, **avis est donné à chaque membre du comité de parents qu'un processus se tiendra afin de désigner au conseil d'administration trois membres parents d'élèves**, à la suite de la fin du mandat de deux ans des parents représentant les districts 2, 4 et 5.

Le territoire du centre de services scolaire est découpé en cinq districts de façon à favoriser une répartition équitable d'établissements dans chacun de ceux-ci, tout en tenant compte de facteurs tels l'existence de caractéristiques communes ou de barrières physiques et les limites des municipalités. Consultez-les [ici](#).

Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) et cinq représentants de la communauté.

Peut se porter candidat pour représenter un district tout membre du comité de parents siégeant au conseil d'établissement d'une école située dans ce district ou un parent représentant du comité consultatif EHDA au comité de parents dont l'enfant fréquente une école de ce district. Les candidats doivent posséder les qualités et les conditions requises.

Postes ouverts aux candidatures (mandat de 3 ans)

- 1 poste pour le district 2;
- 1 poste pour le district 4;
- 1 poste pour le district 5.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature transmis par courriel, avec le présent Avis de désignation.

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis à la direction générale au plus tard le dimanche 1^{er} mai 2022, à 16 h, à l'adresse candidaturesCA@csvdc.qc.ca.

Conditions et qualités requises pour se porter candidat

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire ET, depuis au moins 6 mois au Québec;
- Ne pas être en curatelle;

- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre du personnel du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation (MEQ) et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au MEQ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- Un membre substitut du comité de parents.

Processus de désignation et annonce

Le membre parent sera désigné, parmi les candidatures éligibles reçues, par les membres du comité de parent, selon les modalités de vote déterminées par ce dernier.

Le membre désigné sera annoncé au plus tard le mercredi 1^{er} juin 2022.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à Madame Marie-Claude Devost-Roy, présidente du comité de parents du CSS du Val-des-Cerfs à l'adresse mcdevostroy@hotmail.com.



Eric Racine, directeur général

Le 12 avril 2022

Date

Mise à jour le 12 avril 2022